

MAIRIE
DE
BASSE - RENTGEN
57570



MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 17/02/2014

Présents : MM : MASSON - DELION -
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER - OESTREICHER.

Absent avec excuse : MM. FEIPPEL- HAGEN.

Absent sans excuse : Néant.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13/01/2014
- **fixe**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les tarifs de location du linge des 2 gîtes comme suit :
 - Serviette de bain : 10 €
 - Serviette de toilette : 5 €
 - Torchon de vaisselle : 2 €
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à la Chorale Sainte Cécile de Basse-Rengen-Hagen-Evrange au titre de l'année 2014.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association APOLO J du Nord Mosellan au titre de l'année 2014.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le chèque d'un montant de 264,57 € émanant de ORANGE – Service Clients relatif au remboursement d'un avoir.
Cet avoir étant normalement destiné au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire « Jules Verne » lui sera reversé par la commune.

Le point N°3 de l'ordre du jour concernant l'approbation du compte administratif et l'affectation du résultat fera l'objet d'un nouveau conseil municipal. En effet, la voix de Madame le Maire n'étant pas prise en compte lors du vote du compte administratif et Monsieur DELION étant arrivé après le vote, le quorum n'était pas atteint.

Le point N°4 de l'ordre du jour ne nécessite pas de délibération mais concernait les orientations budgétaires, autrement dit, les travaux qui seront inscrits au budget primitif 2014.

Point divers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur GLIEDNER Christian à raison de 5 heures par semaine pour une durée d'un an.

Une convention de mise à disposition par la Commune de FIXEM, pour une durée d'un an, à raison de 10H par semaine a également été signée.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 20/02/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 19/02/2014.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

